

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

Date de la
convocation
01/12/2022

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 16
DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-deux et le 8 décembre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- J.-M. CUILLE (procuration à A.-L. HUNOT)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- V. GONZALVO (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- X. CAUQUIL, excusé

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

OBJET
DE LA
DELIBERATION

**DECISION
MODIFICATIVE
N° 3**

**BUDGET
PRINCIPAL**

**La présente
délibération
retire la
délibération n° 9
du 03/11/2022
pour cause
d'erreur
matérielle**

Monsieur le Maire indique que, suite l'augmentation du point d'indice pour la rémunération du personnel au 1^{er} juillet 2022, ainsi qu'au remplacement de deux agents ayant eu des arrêts maladie, les crédits prévus aux comptes d'imputation correspondants vont être insuffisants. Des recettes imprévues ayant été comptabilisées, il est possible de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires.

De plus, des crédits ont été prévus en fonctionnement au C/605 pour payer les travaux de Télécom au SMEG. Or, il s'avère que ces travaux sont à mandater en investissement au C/204.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	<u>CHAPITRE 011</u> C/605 - 96 000 €	
	<u>CHAPITRE 012</u> C/6411 + 20 000 € C/6451 + 10 000 €	<u>CHAPITRE 70</u> C/70878 + 15 000 €
	<u>CHAPITRE 023</u> C/023 + 96 000 €	<u>CHAPITRE 75</u> C/7588 + 15 000 €
	TOTAL : + 30 000 €	TOTAL : + 30 000 €
INVESTISSEMENT	<u>CHAPITRE 204</u> C/2041581 + 96 000 €	<u>CHAPITRE 021</u> C/021 + 96 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20221208-DE16-081222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Karine PERROTIN